



Compte-Rendu du CDAS du 16 juin 2022

Suite à la lecture des déclarations liminaires des 3 organisations syndicales (voir la déclaration CGT en annexe) où nous nous posons des questions au sujet entre autres de la réforme de l'Action Sociale, le président a répondu qu'il fallait rester positif et que pour lui la nomination d'un délégué régional sera un plus et permettra une mutualisation au bénéfice de tous.

En ce qui concerne, la vente des résidences EPAF, il a à nouveau insisté en disant que c'était inéluctable.

L'attractivité des résidences ne correspondait plus à la demande.

Le produit des ventes servira à rénover les 6 résidences restantes.

Le nombre de nuitées proposées sera le même que celui existant avant la pandémie.

Il confirme que les prérogatives du CDAS ne seront pas remises en cause par contre le CDAS ne sera plus consulté pour la nomination du délégué départemental.

Pour ce qui est de la baisse du pouvoir d'achat des agents et des difficultés rencontrées par certains, il en est tout à fait conscient et se dit favorable pour accorder des aides aux plus fragiles.

Comme nos camarades siégeant au CNAS, nous resterons vigilants et attentifs.

L'Action Sociale est un acquis issu des luttes des agents.

Chaque ministre qui se succède à Bercy est soi-disant attaché à une action sociale de haut niveau mais dans un même temps les effectifs des agents actifs et des enfants diminuant, les moyens alloués sont en diminution.

Dans le même temps, le nombre d'agents retraités augmentant, ne devrait-on pas revoir les barèmes et accorder un montant plus important pour les retraités (Il est actuellement de 3,19€ !)

Pour ce qui est de la vente des résidences EPAF, la CGT est étonnée que le produit des ventes des 21 résidences permette seulement de rénover les 6 restantes.

Le président ne peut nous donner un bilan plus précis !

La CGT lui a fait remarquer que les prestations offertes par les nouveaux opérateurs seront à un tarif supérieur à celui pratiqué dans les résidences de l'EPAF d'où un recul pour les agents.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Secrétaire de séance : Solidaires

2 – APPROBATION DU PV DU DERNIER CDAS

Vote pour à l'unanimité

3 -CAL 2022

Le montant alloué pour les actions 2022 est de 79902€, il est toujours assorti d'un réserve de 6%.

La CGT a bien entendu demandé la levée totale et immédiate de cette réserve .

Une somme de 2570,03€ a été restituée suite à la non utilisation des chèques cadeaux de 2020(les agents avaient jusqu'à fin 2021 pour les utiliser)

La déléguée nous a présenté un premier bilan des actions 2022.

Pour les retraités, deux sorties ont eu lieu à Honfleur et une à la Mine bleue et Chateaubriant.

Elles se sont bien passées et la déléguée a eu de bons retours.

Comme elle nous l'avait indiqué lors du précédent CDAS une nouvelle sortie à Honfleur est programmée pour satisfaire les demandes en attente.

Actuellement 40 personnes sont inscrites.

Le théâtre est programmé pour fin septembre, il sera suivi d'un goûter.

Pour les actifs deux sorties ont eu lieu en mai et juin à Terra Botanica.

Un petit bémol au sujet de la restauration à la sortie de juin, Nathalie va revoir avec le prestataire.

En ce qui concerne le Rallye à Dinan et la sortie de Roscoff qui a eu lieu en mai, les retours sont bons.

Un Escape Game aura lieu à Rennes et à St Malo.

Pour St Malo, la question se pose au sujet du lieu pour organiser le moment de convivialité.

La réflexion est en cours au sujet de la sortie intergénérationnelle :

Soit une randonnée à Brocéliande avec un guide, soit une sortie à Cancale avec la visite d'un parc ostréicole.

Cette activité aurait lieu en septembre ou octobre.

L'arbre de Noël est programmé fin novembre au Ponant à Pacé.

Comme d'habitude, il y aura deux représentations à 13h30 et 15h45.

Elles seront suivies d'un goûter et d'animations.

Aides individuelles :

Consultation d'un avocat : 13 consultations ont eu lieu pour un montant de 780€ .

Soutien scolaire, le montant initialement prévu était de 4 200€.

Or,Nathalie nous indique que c'est un forfait et que son interlocuteur a revu le prix nettement à la hausse pour l'année à venir, ce serait finalement 6 200€ pour 2023.

Ce point ne sera pas mis au vote aujourd'hui mais sera revu au prochain CDAS.

Nous avons demandé à ce qu'un bilan nous soit transmis sur les comptes réellement activés.

Nathalie le reçoit chaque mois et le fera suivre aux OS.

Comme nous l'avions déjà indiqué, cette activité avait été proposée pendant la pandémie COVID.

Nous avons voté POUR mais avons néanmoins indiqué que nous souhaitons en rediscuter pour l'avenir.

La délégation CGT a aussi demandé qu'en cas de non reconduction du soutien scolaire, le crédit dégagé puisse être transféré comme aide aux activités extra scolaires.

Ce point sera aussi abordé lors d'un prochain CDAS.

L'achat de livres pour les enfants entrant en petite section, CP et 6ème.

Les livres seront distribués en septembre ou octobre.

Chèque cadeau de 20 € :

Initialement le bénéfice d'un chèque de 20 € était prévue pour la tranche des 15-16 ans (soit 4 020 €). Seuls les adolescents de 15 ans seront concernés, pour voir élargir l'aide au permis dès 16 ans.

Nouveau budget estimé 2 100 €

Aide au permis pour les 16-22 ans sous la forme de chèque Kdos Drive de 50,100,150 et 200 euros. Une seule demande par famille.

Les agents ayant déjà bénéficié d'une aide en 2021 peuvent poser une nouvelle demande mais ne seront pas prioritaires.

Douze dossiers ont été déposés, trois avaient déjà bénéficié de cette aide et ne sont donc pas retenus.

(Pour rappel 65 demandes en 2021)

Le budget alloué est de 2100€

4 – Restauration

La déléguée précise que le matériel a été beaucoup remplacé ces dernières années dans les restaurants et qu'il y a moins de demandes.

Les matériels commandés pour Magenta et le Turgot ont été livrés.

Nathalie prépare les commandes pour le 2ème semestre dont celles concernant de nouveaux locaux (Dol, CGR de Fougères, Guichen etc)

Le président indique que des demandes qui n'ont pas été retenues par le Fond d'amélioration des conditions de travail pourront être financées sur les crédits d'Action Sociale.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées par le restaurant de Magenta, Mr Philouze indique qu'une réflexion est en cours au niveau du secrétariat général.

Le nombre de repas servis est en baisse partout . Il y aura certainement des ajustements à faire.

Les habitudes des agents changent.

La CGT sera vigilante sur ce point notamment dans ce contexte de hausse des prix : Pouvoir bénéficier d'un repas de qualité est à privilégier.

Pour le secrétariat général ce serait aussi une priorité.

5-Compte-rendu d'activité 2021

Le budget alloué à l'Action Sociale est calculé en fonction du nombre d'actifs , d'enfants et de retraités.

Le budget CAL 2021 était de 79 273 €.

Compte-tenu de la réserve , le montant versé a été de 75 309 €.(Levée partielle de la réserve 1%)

Situation des effectifs 2021 et montant alloué :

Actifs : 2258 et 9,57/actif

Retraités : 2773 et 3,19€

Enfants : 1330 et 36,82€.

Les agents contractuels et leurs enfants peuvent aussi bénéficier des prestations d'Action Sociale.

La CGT a renouvelé sa demande d'augmentation du montant alloué pour les retraités.

En ce qui concerne la restauration , il y a 6 restaurants administratifs auxquels s'ajoutent un certain nombre de restaurants conventionnés.

Comme nous l'indiquions précédemment, le nombre de repas servis est en nette baisse.

-2019 : 119 267 repas

-2020 : 84 674

-2021 : 85 129

Nathalie confirme que suite à la dernière réunion des délégués, la baisse se retrouve partout, elle est de 40% au niveau national.

Subventions allouées :

2019:1,26€

2020:1,27

2021 :1,29

La CGT a demandé l'augmentation de cette subvention et la création d'un échelon intermédiaire pour les agents n'en bénéficiant plus à savoir ceux ayant un échelon supérieur à l'indice 480.

Un vœu a été émis dans ce sens par les trois OS.

Nous avons aussi demandé l'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant.

Colonies de vacances :

2019 : 137 départs en juillet

2021 : 129 départs

2022 : 128 départs.

Petite enfance : Seules trois places en crèche sont réservées.

Les agents peuvent désormais faire aussi une demande auprès de la SRIAS.

Logements :

44 logements sont réservés.

Actuellement et compte-tenu de l'arrivée de stagiaires de région parisienne, il y a de nombreuses demandes et peu de logements à proposer.

Enfin, la déléguée nous a fait part de la difficulté qu'elle va rencontrer pour obtenir les coordonnées des nouveaux retraités. En effet le service des retraites ne peut plus communiquer la liste.

Monsieur Philouze va se rapprocher du service RH afin de trouver une solution.

6-présentation par les assistants sociaux de l'accompagnement financier pouvant être accordé aux agents en difficulté financière.

Les assistants sociaux ont insisté sur le fait qu'ils sont liés au secret professionnel , ils aident l'agent à préparer son dossier qui est ensuite étudié et validé par leur supérieur hiérarchique.

Les agents rencontrant des problèmes financiers sérieux ne doivent pas hésiter à solliciter les assistants sociaux.

Après étude de leur situation , ils peuvent bénéficier soit d'une aide financière, soit d'un prêt social ou d'un secours d'urgence.

Ils peuvent également bénéficier du soutien d'une conseillère en économie sociale et familiale.

Les assistants sociaux constatent une augmentation des demandes en 2022 (déjà 42 demandes actuellement)

En 2020 et 2021, c'était environ 60 demandes par an.

Les demandeurs sont en majorité des agents de catégorie C avec enfants parfois des familles monoparentales.

Chiffres de 2021 :

-Agents C : 48%

-Agents B : 24%

-Agents A : 6%

-Retraités : 17%

-Veufs ou orphelins : 1%

L'aide maximum pouvant être allouée est de 3 000€ par an et par agent.

Une aide peut-être accordée en attente de mise en route d'autres droits (Ex : dossier de surendettement)

Compte-tenu de cette information, il est donc urgent d'augmenter la valeur du point d'indice et son indexation sur l'évolution du coût de la vie qui ne cesse d'augmenter.

Ce sont les plus fragiles qui sont directement impactés.

Rappelons que depuis 2010, nous avons perdu plus de 13% de pouvoir d'achat en raison du gel du point d'indice.

7-Questions et informations diverses :

Le nom du prochain délégué régional sera connu en juillet pour une prise de fonction en octobre.

La nomination des délégués départementaux se fera en 2023, nomination pour 3 ans.

Il y aura bien un délégué par département contrairement à ce qui avait été annoncé par le SG.

Groupe de travail pour le fonds d'innovation locale : le budget national est de 100 000 €.

Plusieurs projets régionaux proposés :

-Regard sur le handicap avec une journée à Guerlédan

-Projet environnemental avec achats d'arbres, d'arbustes et mises en place d'ateliers.

Le président s'est permis d'insister sur le fait qu'il ne fallait pas se disperser si on voulait que le projet proposé ait des chances d'être retenu !

Un groupe de travail aura lieu en septembre, les représentants des personnels en discuteront.

-Lutte contre les violences sexuelles et sexistes :

Les assistants sociaux indiquent qu'il existe un partenariat avec France victimes , partenariat qui est financé par le ministère.

La porte d'entrée est le service social.

L'information sera également passée au prochain CHSCT.

Prochain CDAS en novembre .

Nous vous souhaitons un BEL ETE

Nous sommes à votre disposition pour toutes demandes, n'hésitez pas à nous contacter.

Les représentants au CDAS :

Jessica PICHON, Marianne PEN, Emmanuelle GUYOMARD, David MONTIER, Thierry LERMINE, Catherine MEROUR (absente), Michel SANSONETTI (absent), Martine LEBEHOT (retraîtée).